

Direction de la Coordination Interministérielle
et de l'Appui Territorial
Bureau de l'Environnement et de l'Utilité Publique

AVIS DE CONSULTATION DU PUBLIC

Par arrêté préfectoral, le préfet informe les habitants des communes de PLESDER, EVRAN, LES CHAMPS-GÉRAUX et PLEUGUENEUC qu'une consultation du public va être ouverte du 30 janvier 2023 au 3 mars 2023 inclus, sur la demande présentée par la SAS METHA DELAROCHEAULION, en vue d'obtenir l'autorisation pour l'extension d'une unité de méthanisation située au lieu-dit « 26, Le Privier » sur la commune de PLESDER.

Le dossier est consultable :

- à la mairie de PLESDER, aux jours et heures suivants (à titre indicatif) :
 - le lundi, mercredi et vendredi : de 09h00 à 12h00 et 13h30 à 17h30
 - le mardi et jeudi : de 13h30 à 17h30
 - fermée le samedi et les jours fériés

- sur le site internet de la préfecture d'Ille-et-Vilaine à l'adresse suivante :
<https://www.ille-et-vilaine.gouv.fr/icpe>.

Le public pourra formuler ses observations avant la fin du délai de consultation du public :

- à la mairie de PLESDER, sur un registre ouvert à cet effet ;
- par voie postale : à l'attention de Monsieur le préfet d'Ille-et-Vilaine – DCIAT / Bureau de l'environnement et de l'utilité publique – 81, Boulevard d'Armorique - 35026 RENNES Cedex 9 ;
- par voie électronique à l'adresse suivante : pref-icpe-ep@ille-et-vilaine.gouv.fr (en précisant l'objet du courriel : « Consultation du public_SAS METHA DELAROCHEAULION_PLESDER »).

À l'expiration du délai de consultation, le registre sera clos par le maire concerné qui le transmettra au préfet avec l'ensemble du dossier et pièces annexées.

La décision susceptible d'intervenir à l'issue de la procédure est un enregistrement assorti de prescriptions ou un refus, formalisée par arrêté préfectoral.